

Simon Rainville

Avocat

Simon Rainville pratique au sein du groupe Litige. Il représente ses clients devant les tribunaux, que ce soit les tribunaux administratifs, la Cour du Québec, la Cour supérieure ou la Cour d'appel. Il agit à titre d'avocat plaideur principalement en droit civil et commercial, en droit du transport et en droit de la construction.

Par sa pratique, il a également développé une solide expérience en droit pénal, en droit des assurances et dans les procès de longue durée.

Dans le cadre de ses mandats, il prend en charge tous les aspects des mandats litigieux qui lui sont confiés, de la stratégie générale aux plaidoiries devant les tribunaux en passant par la négociation et la préparation des procédures judiciaires nécessaires, et ce, dans les deux langues officielles.

Il est également médiateur accrédité auprès du Barreau du Québec.

Publication

Coauteur, *L'encadrement légal du transport routier par véhicules lourds au Québec*, CCH, 2012

Formation

- LL.B., Université Laval, 1998
- Certificat en journalisme, Université Laval, 1993
- Baccalauréat en Science Politique, Université Laval, 1992
- Membre du Barreau du Québec depuis 1999

Conseils et associations

- Administrateur, Association régionale de nage synchronisée Québec – Est du Québec et de Québec



Avocat Québec

Téléphone [418 266-3086](tel:418-266-3086)
Télécopieur 418 688-3458
srainville@lavery.ca

Langues

Anglais
Français

Secteurs de pratique

Litige commercial

Excellence Synchro

Association des diplômés de l'Université Laval

Association canadienne des compagnies d'assurances
de personnes (ACCAP)

Construction

**Transports et infrastructures de
transport**

Médiation et arbitrage

Spécialités

Médiateur accrédité